

Scandale VW et action collective

## Scandale VW: les espoirs des victimes suisses meurent en même temps que l'action collective

**Le Ministère public de la Confédération (MPC) classe définitivement l'affaire VW, à un mois du débat de la dernière chance pour l'entrée en matière sur l'action collective en Suisse. La décision tombe au moment où deux pays voisins, l'Italie et l'Autriche, ont pu négocier un dédommagement grâce à leurs formes d'action collective, faisant de la Suisse un îlot d'injustice. Les milieux qui s'opposent au principe même d'une défense collective vont devoir justifier pourquoi ils refusent tout espoir de justice aux 175'000 consommateurs trompés par le constructeur allemand.**

Le vide juridique constaté par le Conseil fédéral il y a 10 ans ne pouvait pas être illustré par un exemple plus flagrant. Avec le classement aujourd'hui de la procédure par le MPC, c'est la dernière des 7 pistes tentées en Suisse pour obtenir justice dans l'affaire des moteurs truqués qui se termine. Sans instrument juridique ni possibilité de rejoindre une plainte à l'étranger, les consommateurs suisses sont condamnés à accepter le refus de tout dédommagement de VW, alors qu'il s'agit d'une tromperie avérée avec un effet direct sur la valeur de leur véhicule et pour laquelle le procès du dirigeant du groupe a débuté cet automne.

Le 18 octobre dernier, à Berne, la Commission des affaires juridiques a choisi de ne pas entrer en matière sur l'action collective, après des années de demandes de rapports complémentaires et sans arguments concrets ni alternatives pour les lésés. Lors de la prochaine session d'hiver en décembre, le Conseil national devra donc débattre publiquement et rendre des comptes sur les raisons de continuer à refuser toute action en Suisse dans les cas de dommages de masse. Et ce alors que les opposants ont toute latitude pour adapter le projet soumis à leur analyse par le Département fédéral de justice et police il y a près de 3 ans. Il s'agit maintenant d'assumer ce déni de justice.

Dossier: chronologie, détails et FAQ, [actioncollective.ch](https://actioncollective.ch)

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

Aurélié Gigon, responsable juridique, tél. 021 331 00 90